

Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, étant donné l'accroissement du nombre des membres au sein des Nations Unies. Il s'est arrêté également au problème que posait la recherche d'un appui financier et politique suffisant pour permettre aux Nations Unies de poursuivre leurs opérations au Congo. Dans le domaine du désarmement, le Canada a donné suite à une initiative prise lors d'une réunion de la Commission du désarmement tenue au mois d'août en continuant d'insister pour que soient reprises le plus tôt possible les négociations qui visent au désarmement et il a proposé, entre autres choses, des moyens qui permettraient particulièrement aux petites et aux moyennes puissances de favoriser ces négociations. L'Assemblée s'est trouvée dans l'impossibilité de terminer son travail de façon normale et elle a ajourné le 20 décembre après avoir décidé de reprendre son activité le 7 mars 1961.

Les Nations Unies n'ont pu réaliser de progrès dans aucun secteur important, bien qu'elles eussent été renforcées vers la fin de 1960 par l'addition de 17 nouveaux membres, surtout de l'Afrique. A la fin de l'année, l'efficacité et l'avenir de l'ONU au Congo restaient problématiques; les méthodes de travail de l'Organisation et certains aspects de sa structure de base devaient être examinés attentivement, particulièrement en ce qui concernait l'accroissement du nombre de ses membres; sa situation financière continuait de donner beaucoup d'inquiétude. Elle n'avait pu prendre de disposition nette pour rétablir les contacts entre l'Est et l'Ouest soit à la conférence au sommet soit dans le domaine du désarmement; et elle avait été contrainte de recourir à l'expédient rarement employé de remettre l'exécution d'une bonne partie du travail de l'Assemblée générale à une reprise de session. L'année qui avait commencé avec tant d'espoirs pour les Nations Unies s'achevait dans une des expectatives les plus difficiles et les plus décourageantes de son histoire.

Bien que ne faisant partie d'aucun des Conseils de l'ONU en 1960, le Canada a suivi avec beaucoup d'intérêt les événements qui s'y sont déroulés. Le Conseil de sécurité a tenu 71 réunions en 1960, dont 31 ont traité de la situation congolaise. Le Conseil a adopté des résolutions autorisant le Secrétaire général à prendre les dispositions nécessaires pour aider le gouvernement et le peuple du Congo à surmonter la crise que l'indépendance avait précipitée en ce pays. Au début, les grandes puissances étaient prêtes à s'unir au Conseil de sécurité afin de faire face à la situation congolaise. Subséquemment, toutefois, des désaccords fondamentaux ont surgi entre elles, ce qui a contraint l'Assemblée générale à tenir une session d'urgence en septembre afin d'étudier le cas de ce pays. Plus tard dans l'année, soit au cours de la 15^e session régulière de l'Assemblée générale, la situation congolaise a fait l'objet d'une nouvelle étude qui n'a donné aucun résultat. Bien que les membres des Nations Unies aient éprouvé de grandes difficultés à s'entendre sur un programme approprié de mesures relatives au Congo, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont réussi à la fin de 1960 à autoriser l'installation au Congo d'un contingent des Nations Unies de près de 20,000 hommes, venus surtout des États membres de l'Afrique; la création d'un fonds bénévole extraordinaire de 100 millions de dollars pour servir d'appui d'urgence à l'administration civile du Congo et une généreuse assistance technique organisée avec la collaboration des institutions spécialisées des Nations Unies.

En 1960, le Conseil de sécurité a étudié les accusations portées contre les États-Unis par l'U.R.S.S., lesquelles portaient sur le survol d'appareils *U-2* et *RB-47* des États-Unis. Des projets de résolution soumis au Conseil par l'U.R.S.S. ont été rejetés dans les deux cas. La question a été subséquemment inscrite à l'ordre du jour de la 15^e session de l'Assemblée générale, mais n'avait pas encore été mise en discussion au moment où l'Assemblée a interrompu ses séances à la fin de 1960.

Une protestation de Cuba contre les États-Unis a été soumise sans aucun vote dissident à l'Organisation des États américains. Le Conseil de sécurité a également tenu des réunions afin d'entendre une accusation portée par l'Argentine contre Israël à propos de l'incident Eichmann et d'autres accusations formulées par un certain nombre de pays contre l'Union sud-africaine à la suite d'incidents d'ordre racial survenus dans l'Union.

Le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de 17 nouveaux États, africains pour la plupart, à titre de membres de l'ONU. Ces demandes avaient subséquemment été